

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
--

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 11
Abstention ϕ

VOTES
Pour : 11
Contre : ϕ

Date de convocation : jeudi 18 mars 2021

L'an Deux mille vingt, Le Conseil Municipal,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de le Maire.

Présents :

GAUVRIT Jean-Christophe, CHIVA Nadine, FAURE Robert donne procuration à Mme CHIVA, LOUVET Marc, SAMRAY Christelle, RAMOS Cécile, RICHOU David donne procuration à Mr BONNES, SANDRES Mireille, BONNES Florian, BEER Christophe, GUYOMARD Sébastien

Secrétaire(s) de séance : Mme SAMRAY Christelle

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 294 883.19

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	289 210.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	5 673.15
Résultat cumulé au 31/12/2020	294 883.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	294 883.19
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	294 883.19
B.DEFICIT AU 31/12/2020	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Le Maire
à Tréziers le 26/03/2021

Délibéré par Le Conseil Municipal
à Tréziers le 26/03/2021



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture le 1^{er} avril 2021
Notification du 2 avril 2021

**RECU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE**

01 AVR. 2021